

**Equipe Régionale du Groupe des Nations Unies pour le Développement
en Afrique de l'Ouest et du Centre**

**Groupe Régional de Coordination sur l'ODD4-Education 2030
en Afrique de l'Ouest et du Centre (GRC4-AOC)**

Termes de Référence

Adopté le 16 juin 2016, version révisée 21 mars 2019

I. JUSTIFICATION

Au cours des dernières décennies, les pays de l'Afrique subsaharienne ont réalisé de grands progrès en termes d'amélioration de l'accès à l'éducation sous l'impulsion du programme d'Education pour Tous (EPT), créé à Jomtien en 1990 et reconfirmé à Dakar en 2000. Cependant, ces progrès furent inégaux d'un pays à un autre et au sein des pays, particulièrement en termes de qualité, d'équité et d'inclusion, d'apprentissage et de pertinence de l'éducation, y compris au-delà de l'éducation de base. Selon le Rapport mondial de suivi de l'EPT de 2015, parmi les pays du monde dont les données étaient disponibles, 18 pays en développement étaient loin d'avoir atteint les objectifs quantifiables de l'EPT, dont 10 en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Reconnaissant le rôle essentiel de l'éducation en tant que moteur du développement durable, la communauté internationale a adopté un ensemble d'Objectifs de Développement Durable (ODD), dont le quatrième est dédié à l'éducation. L'ODD 4, « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », ses cibles correspondantes et les cibles d'autres ODD liées à l'éducation¹ constituent le cœur d'un programme unique et renouvelé pour l'éducation, qui soit holistique, ambitieux, mobilisateur, transformatif et universel, ne laissant personne à côté. Il reprend le travail inachevé du programme d'EPT ainsi que des OMD liés à l'éducation et souligne le besoin de passer à l'échelle les efforts pour améliorer l'accès, l'équité, l'inclusion, la qualité et les résultats d'apprentissage dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. La Stratégie Continentale de l'Education en Afrique (CESA) 2016-2025 a également été adoptée en septembre 2015 pour refléter les aspirations des membres de l'Union Africaine, plaçant l'éducation au cœur de l'agenda de développement de l'Afrique (Agenda 2063) et positionner la réponse de l'Afrique à la suite de la Conférence des Ministres de l'Education (février 2015, Kigali, Rwanda) et du Forum Mondial sur l'Education (mai 2015, Incheon, République de Corée).

Le Cadre d'Action Education 2030 met l'accent sur "l'attention qui est de nouveau portée à l'objectif et à la pertinence de l'éducation pour assurer un développement humain et une viabilité économique, sociale et environnementale" et attire particulièrement l'attention sur "libérer le pouvoir de l'éducation ... surtout dans les pays et les régions en conflit", recommandant « de concevoir des systèmes éducatifs plus résilients et plus réactifs aux conflits, aux troubles sociaux et aux risques naturels et faire en sorte que l'éducation continue à fonctionner dans les situations d'urgence, pendant les conflits et dans les périodes qui les succèdent". Le Cadre d'action fournit également des conseils pour la mise en œuvre de l'ODD4, en soulignant que des efforts régionaux et sous régionaux collectifs sont indispensables pour qu'il soit possible d'adapter et de mettre en œuvre avec succès Education 2030 aux niveaux national et régional. La coopération entre les institutions co-organisatrices du Forum mondial sur l'éducation 2015 (WEF 2015)², les organisations régionales et intergouvernementales, les organisations de la société civile et les communautés régionales et sous régionales permettra aux gouvernements et parties prenantes nationaux de s'attaquer aux problèmes

¹ D'autres ODD se réfèrent à l'éducation, tels que l'éradication de la pauvreté, la santé, l'égalité entre les sexes, la croissance économique et l'emploi, la consommation et la production durables et le changement climatique, en particulier au niveau des cibles suivantes (soit dans le langage employé pour la cible ou au niveau de l'indicateur mondial) : 1.a, 3.7, 5.6, 8.6, 12.8 et 13.3.

² UNESCO, PNUD, UNFPA, HCR, ONU Femmes, la Banque Mondiale et OIT.

communs de manière cohérente et de promouvoir le partage des connaissances, des politiques et pratiques efficaces dans les régions. La coordination, pour être inclusive et efficace, devrait se concentrer sur des aspects tels que l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques, les informations stratégiques, le dialogue politique et l'association avec des partenaires compétents, des stratégies régionales de communication et de plaidoyer, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de projets conjoints.

Convaincu de la nécessité d'une collaboration, d'une coopération, d'une coordination et d'un suivi régionaux en soutien au développement de l'éducation nationale, les représentants des NU et d'autres organisations multilatérales³, actives dans le développement de l'éducation dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), réunis le 19 mai 2016 lors de la réunion inaugurale du Groupe Régional de Coordination pour l'ODD4-Education 2030 en Afrique de l'Ouest et du Centre (GRC4-AOC) pour discuter les voies et moyens pour rendre opérationnel un mécanisme de coordination efficace dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sous la conduite de l'Equipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le Développement (R/GNUD) et en partenariat élargi avec des organisations intergouvernementales, bilatérales et de la société civile qui soutiennent le développement de l'éducation nationale dans cette région.

II. VISION DU GRC4-AOC

La vision du GRC4-AOC est d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous dans les pays de l'AOC grâce à la synergie et à la cohérence dans l'action des organisations membres aux niveaux national et régional. La région de l'AOC étant particulièrement vulnérable aux multiples crises actuelles auxquelles le monde est confronté, une attention particulière sera accordée au soutien aux gouvernements dans la conception de systèmes éducatifs plus inclusifs, réactifs et résilients, afin de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes qui sont confrontés à ces situations, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés.

A cette fin, le GRC4-AOC soutiendra l'adaptation nationale et la mise en œuvre de l'agenda Education 2030 dans tous les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en tenant compte de leurs contextes de développement et de leurs aspirations. Cela se fera à travers une plateforme régionale qui facilite le dialogue, le partage des connaissances, la collaboration et le suivi de l'ODD4 et d'autres objectifs concernés, au sein de laquelle tous les principaux acteurs régionaux impliqués dans le développement de l'éducation en AOC peuvent se réunir pour définir et coordonner des stratégies collectives et des actions conjointes en matière de plaidoyer, d'assistance technique et de renforcement des capacités et pour échanger des bonnes pratiques, des outils et des informations.

III. PARTENAIRES

Le GRC4-AOC concerne principalement 24 pays⁴: Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

Dans les pays mentionnés ci-dessus, les principaux partenaires du GRC4-AOC sont:

³ UNESCO, UNICEF, HCR, ONU Femmes, FAWE, Save the Children, CONFEMEN (dont le PASEC), CONFEJES, CAMES, REESAO et Handicap International.

⁴ Ceci est basé sur la liste de la distribution régionale du GNUD, qui peut être différente de la couverture régionale des agences individuelles. Une certaine flexibilité et des discussions pourront donc être requises lors de la mise en œuvre d'actions par le Groupe Régional de Coordination.

- Les ministères de l'éducation et les institutions, y compris celles de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Les groupes locaux de l'éducation;
- Les équipes pays des agences membres du GRC4;
- Les organisations de la société civile et les associations et syndicats d'enseignants.
- Le secteur privé et les fondations pertinentes

Le GRC4-AOC œuvra également pour établir des partenariats solides avec les organisations intergouvernementales régionales, les structures et programmes inter-pays, tels que les Communautés Economiques Régionales, ainsi qu'avec les organisations régionales de la société civile, le secteur privé et les médias.

IV. FONCTIONS

Principales fonctions du GRC4-AOC:

1. Faciliter l'échange de connaissances, d'expériences, d'expertise et d'information et la collaboration ;
2. Mettre en œuvre des initiatives conjointes pour soutenir le développement de l'éducation dans les pays, en tenant compte de l'ODD4, de ses cibles et de la CESA 16-25 ;
3. Soutenir l'établissement d'un lien entre les efforts, les initiatives et les discussions au niveau mondial et les processus, les défis et les réalités au niveau des pays ;
4. Assurer la coordination et la mutualisation avec les autres mécanismes de coordination de la région et des autres continents.

V. COMPOSITION, RESPONSABILITES ET MODALITES DE TRAVAIL

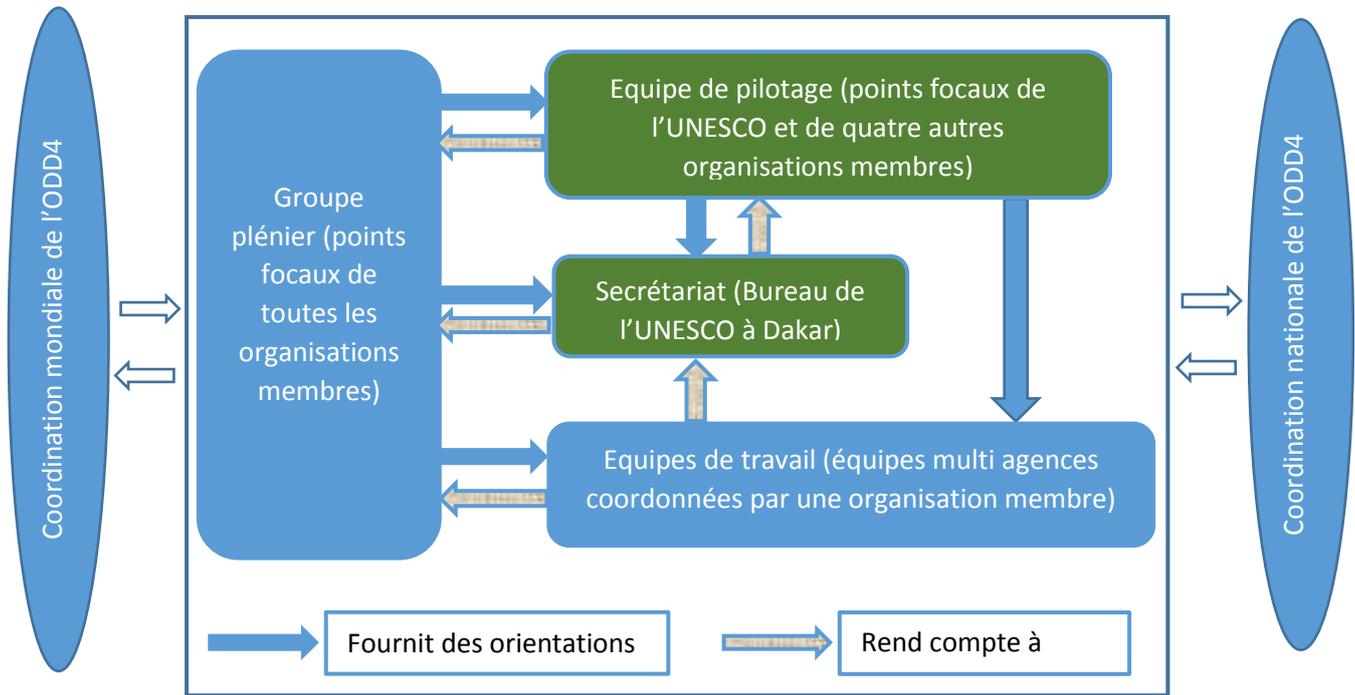
Le GRC4-AOC cherche à rassembler toutes les agences et organisations des NU et non onusiennes (y compris les OSC, les réseaux d'enseignement supérieur, la communauté de la recherche, les syndicats ou représentations des enseignants, etc.) œuvrant pour le développement de l'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre afin de coordonner et d'harmoniser les stratégies et les efforts.

L'adhésion est basée sur les critères d'admissibilité suivants: une organisation travaillant dans le domaine de l'éducation en AOC, à l'échelle régionale ou mondiale, et qui a une représentation dans un ou plusieurs pays de la région. L'adhésion au GRC4-AOC se fait sur la base d'une invitation ou d'une demande. Les organismes admissibles qui veulent se joindre au groupe devraient faire une demande officielle au Secrétariat du GRC4-AOC basé au Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar, qui consultera les organisations membres du groupe pour recueillir leur approbation ou non-objection.

L'adhésion est institutionnelle et non individuelle afin de garantir la continuité de la participation et l'échange d'informations au cours du temps. La liste actuelle des organisations membres GRC4-AOC est jointe en annexe.

Le GRC4-AOC est composé d'un groupe plénier et de plusieurs équipes de travail dont le travail est facilité par le secrétariat et l'équipe de pilotage.

Structure organisationnelle du GRC4-AOC



GROUPE PLENIER DU GRC4-AOC

Membres: les points focaux régionaux responsables de l'éducation des organisations membres ou leurs représentants. Chaque organisation membre du GRC4-AOC désignera un membre du personnel régional en tant que point focal pour le GRC4-AOC. Le groupe plénier est l'organe de décision du GRC4-AOC. Les termes de référence de ces membres du personnel devraient refléter l'adhésion, la participation active et la coordination des contributions de cet organisme en faveur du GRC4-AOC. D'autres professionnels dont la contribution pourrait être bénéfique pour le GRC4-AOC peuvent être invités à se joindre au groupe de façon temporaire.

Les principales responsabilités des points focaux du GRC4-AOC sont de :

- Contribuer activement aux réunions du groupe plénier du GRC4-AOC et de ses équipes de travail techniques assurant un suivi individuel et collectif approprié, au besoin;
- Contribuer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'élaboration des rapports relatifs au plan de travail biennuel;
- Mobiliser l'expertise et l'appui technique des organisations membres pour la mise en œuvre du plan de travail du GRC4 et d'autres activités conjointes;
- Partager, en temps opportun, avec le groupe plénier et/ou les équipes de travail, des informations intéressantes et pertinentes pour une coordination efficace des travaux du GRC4-AOC dans la région;
- Faciliter le partage d'informations, la communication et l'interaction avec les équipes pays des organisations membres respectives et informer le GRC4-AOC sur des questions importantes, notamment les processus et défis nationaux pertinents qui peuvent concerner le reste du groupe;
- Informer les chefs d'agence respectifs et le personnel concerné sur les activités du GRC4-AOC (rapportage).

Modalités de travail:

- Plan de travail du GRC4-AOC à la lumière des orientations mondiales et en conformité avec les priorités régionales identifiées par le groupe plénier et basé sur les plans de travail des équipes de travail du GRC4-AOC (voir ci-dessous);
- Réunion organisée au moins tous les trois mois;
- Retraite annuelle pour examiner les progrès concernant le plan de travail, identifier les goulots d'étranglement et les perspectives et pour élaborer un plan de travail pour les deux années à venir (généralement en novembre);
- Rapport annuel d'activité relatif au plan de travail;
- Echange régulier d'informations à travers un portail web dédié, contacts bilatéraux et par email en utilisant une liste de diffusion mise à jour régulièrement et mise à disposition des membres.

EQUIPES DE TRAVAIL DU GRC4-AOC

Un nombre limité d'équipes de travail a été approuvé par la majorité des organisations membres, se focalisant sur des cibles et des moyens de mise en œuvre de l'ODD4 ainsi que des thématiques importantes recoupant plusieurs cibles de l'ODD4 et communes à des préoccupations prioritaires de la plupart des organisations afin d'assurer la participation d'un nombre suffisant d'organisations membres. Chaque équipe de travail sera coordonnée et facilitée par une organisation membre.

Les équipes de travail adoptées sont les suivantes :

- Renforcement des systèmes éducatifs (SYSTeam)
- TALENT (Enseignement et Apprentissage : Réseau des Educateurs pour la Transformation)
- Genre et inclusion en éducation (GENIE)
- Education de la petite enfance
- Apprendre à vivre ensemble (LTLT)
- Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP)
- Enseignement supérieur

En utilisant les options ci-dessus comme références, des équipes de travail seront créées progressivement à l'initiative d'une organisation membre ou d'un groupe d'organisations membres et si la majorité des organisations membres approuvent cette initiative.

Membres des équipes de travail: Chaque organisation membre du GRC4-AOC peut décider d'être représentée dans une ou plusieurs équipe(s) de travail. La confirmation de la participation implique un engagement clair des membres de l'équipe de travail à contribuer activement aux activités de l'équipe de travail au nom de l'organisation représentée. Dépendant de son thème et de son champ, une équipe de travail peut être étendue aux pays, aux individus et aux organisations non membres du GRC4-AOC. Les agences qui se proposent pour faciliter ou co-faciliter une équipe de travail doivent être membres du groupe plénier.

Les principales responsabilités des équipes de travail du GRC4-AOC sont :

- Agir en tant que point focal du GRC4-AOC pour les demandes dans un domaine thématique spécifique;
- Fournir un appui aux ministères et institutions de l'éducation nationale, aux groupes locaux de l'éducation et aux principaux partenaires nationaux et régionaux dans les domaines d'expertise;
- Développer, mettre en œuvre, suivre les progrès et élaborer les rapports sur le plan de travail convenu;
- Mener et/ou organiser des activités de recherche, de partage du savoir et de renforcement des capacités dans le domaine thématique concerné;
- Fournir un appui dans des domaines stratégiques et thématiques aux partenaires nationaux et régionaux par le biais de mécanismes flexibles;

- Rendre compte et disséminer des informations pertinentes sur les changements de politique, les résultats récents, etc. pour maintenir les membres du GRC4-AOC à jour;
- Signaler les questions émergentes d'importance pour le reste du GRC4-AOC;
- Consulter les principaux partenaires régionaux afin d'obtenir des conseils sur les domaines pour lesquels plus de soutien conjoint du GRC4-AOC est nécessaire.

Modalités de travail:

- Chaque équipe de travail élabore un plan de travail biennuel qui se concentre sur un nombre gérable d'actions conjointes;
- Les facilitateurs et co-facilitateurs s'assureront que l'équipe se réunit (en personne ou virtuellement) sur une base régulière et maintiendront tous les membres de l'équipe informés. La fréquence des réunions sera déterminée par chaque équipe de travail afin d'assurer l'efficacité et l'efficience de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de leur plan de travail, ainsi que le partage d'informations;
- Des mises à jour régulières (lors des réunions trimestrielles du GRC4-AOC) ainsi qu'un rapport d'avancement annuel présenté lors de la retraite annuelle du GRC4-AOC ;
- Chaque équipe de travail concevra ses activités et organisera son plan de travail selon les quatre principales modalités de travail suivantes : (1) travail d'analyse & élaboration d'outils, (2) gestion des connaissances, (3) appui aux pays et (4) développement des capacités.

EQUIPE DE PILOTAGE DU GRC4-AOC

Cette équipe agit comme agent de liaison entre le groupe plénier du GRC4-AOC et le Secrétariat, donnant les orientations et appuyant le Secrétariat dans la planification et la mise en œuvre des activités du GRC4-AOC entre chaque réunion du groupe plénier.

Membres de l'Équipe de pilotage:

Cette équipe sera composée d'un président (UNESCO) et de six points focaux d'organisations représentant leurs membres respectifs (ou constituants) :

- Un président, **UNESCO** (permanent),
- **L'Union Africaine** (membre permanent)/**ADEA**
- Une organisation des Nations-Unies : **BM, OIT, ONU Femmes, UNFPA, UNHCR, UNICEF**
- Une organisation multilatérale : **BAD, CONFEMEN, CONFEJES, GPE, IFEF, ISESCO**
- Deux organisations de la société civile : **ANCEFA, FAWE, HI, Plan International, Save the Children, Educo, Sightsavers**
- Une des organisations suivantes : **CAMES, CEDEAO, CODESRIA, Internationale de l'Éducation, REESAO, ROCARE**

Chaque groupe d'acteurs (ou constituants) déterminera son représentant au sein de l'équipe de pilotage selon le processus suivant :

- Une consultation entre les organisations listées dans chaque groupe
- La consultation sera menée par une des organisations du groupe, proposée par le président et accepté par l'organisation nominée
- Un rapport de la consultation doit être soumis au Secrétariat pour revu avec l'organisation choisie pour faire partie de l'équipe de pilotage.

Le mandat de l'Équipe de pilotage ne devrait pas dépasser deux ans. La composition et représentation de chaque groupe d'acteurs doit être discutée au préalable par les membres du Groupe plénier avant la fin du

mandat de deux ans. Les membres actuels de l'Équipe de pilotage sont invités à se présenter pour un second mandat, à la condition qu'elle soit approuvée par leurs membres respectifs.

Les principales responsabilités de l'Équipe de pilotage sont :

- Fournir une orientation stratégique et un soutien au Secrétariat dans la planification et la mise en œuvre des activités du GRC4-AOC entre les réunions plénières ;
- Examiner la mobilisation des ressources et aider le Secrétariat à accroître la participation et la mobilisation des membres sur une base annuelle ou selon les besoins ;
- Revoir l'ordre du jour des prochaines réunions/retraites du GRC4-AOC;
- Fournir des conseils et des orientations concernant le plan de travail actuel, les rapports d'activités et la structure du GRC4-AOC ;
- Donner des conseils en ce qui a trait à la communication et l'établissement de relations avec des acteurs mondiaux ou locaux ;
- Conseiller le Secrétariat sur les processus au niveau mondial, au niveau continental et au niveau des pays, les défis et les données probantes concernant le mécanisme de coordination de l'ODD4 et de la CESA en Afrique de l'Est et Australe et sur d'autres continents.
- Donner les orientations techniques sur la mise en œuvre de l'ODD4 et la CESA dans la région.

Modalités de travail :

- Les réunions de l'Équipe de pilotage devraient avoir lieu au moins quatre fois par an et se tenir avant chaque réunion du groupe plénier. La communication virtuelle via la plate-forme et les échanges par courriel sont encouragés.
- La pleine participation des membres à ces réunions est requise. Un quorum de 4 membres est nécessaire en cas d'absence aux réunions de l'équipe de pilotage.
- Chaque membre de l'Équipe de pilotage dispose d'un vote. Dans le cas d'un partage d'un siège par deux membres, il y a un seul vote accordé.
- Un représentant de l'Équipe de pilotage présentera un résumé des réunions de l'Équipe de pilotage lors des réunions plénières.
- L'Équipe de pilotage conviendra en groupe d'un code de pratique acceptable pour faciliter l'efficacité et la fonctionnalité du groupe. Une semaine suffit pour apporter les commentaires sur les documents administratifs, mais plus de temps sera accordé pour les documents techniques. L'Équipe devrait collaborer afin de produire les documents.

SECRETARIAT DU GRC4-AOC

Le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar agira en tant que coordinateur et secrétaire du groupe, avec les conseils et le soutien de l'équipe de pilotage.

VI. GESTION

Sous la conduite et avec l'appui de l'équipe de pilotage, le secrétariat du GRC4-AOC assurera les principales fonctions suivantes :

1. Gérer l'adhésion des membres du GRC4 et mobiliser leur participation, et leurs contributions en nature et financières ;
2. Organiser une retraite annuelle, convoquer les réunions trimestrielles et toutes autres réunions du GRC4 selon la nécessité, en élaborer les rapports et effectuer le suivi ;

3. Coordonner l'élaboration, la gestion, la revue et le suivi des plans de travail du GRC4-AOC et élaborer les rapports annuels du GRC4 ;
4. Partager avec les membres des questions stratégiques ou émergentes nécessitant l'attention et/ou l'action du GRC4 ainsi que toute information pertinente, y compris sur des événements clés, des rapports, etc. ;
5. Faciliter la communication entre les différentes équipes de travail, et entre les équipes et le groupe, notamment à travers la plateforme web et l'échange électronique d'informations ;
6. Appuyer la communication entre le niveau mondial et les acteurs d'éducation pertinents au niveau des pays, y compris les Groupes locaux de l'éducation (GLE) et les Partenaires PTF ;
7. Faciliter les efforts du groupe en vue de l'établissement d'un lien entre le niveau mondial et les processus, défis et réalités au niveau des pays, en cohérence avec le mécanisme de coordination sur l'ODD4 en AEA et ceux d'autres continents.

Annexe: Liste des organisations membres actuelles du GRC4-AOC

1. UNESCO (Dakar, Abuja, Yaoundé, Institut des Statistiques de l'UNESCO-Dakar et Pôle de Dakar/IPE-UNESCO)
2. Bureau Régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre
3. UNFPA
4. Bureau Régional de l'UNHCR pour l'Afrique de l'Ouest
5. Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique occidentale
6. Bureau Régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale
7. Bureau Régional de la Banque Mondiale
8. Partenariat Mondial pour l'Education (PME)
9. Forum des Educatrices Africaines (FAWE)
10. Bureau Régional de Save the Children International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
11. Conférence des ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN), dont le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)
12. Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES)
13. Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)
14. Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO)
15. Humanité et inclusion (anciennement connue sous le nom de Handicap International)
16. Africa Network Campaign on Education For All (ANCEFA)
17. Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA)
18. Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education (ROCARE)
19. Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique (CODESRIA)
20. Plan international Afrique de l'Ouest
21. Commission de l'Union Africaine : Département des Ressources Humaines, Science et Technologie
22. Banque Africaine de Développement (AfDB) – à confirmer
23. Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dont l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF)
24. Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)
25. Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
26. Educo
27. Sightsavers